

Date de dépôt : 23 mars 2015

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le soutien du CAR (Coordination Accueil & Renseignements) ouvert durant l'été aux jeunes voyageurs

Rapport de majorité de M. Stéphane Florey (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Isabelle Brunier (page 15)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1925 lors de ses séances des 5, 12 et 19 janvier 2015, sous la présidence de M. Pascal Spuhler.

A également assisté à ces séances M^{me} Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique du secrétariat général du Grand Conseil, sauf pour la séance du 19 janvier où elle fut remplacée par M^{me} Catherine Weber, également secrétaire scientifique. Qu'elles soient ici remerciées pour leur excellente collaboration.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

1. Audition de MM. Ivar Petterson, président de Coordination Accueil & Renseignements (CAR), Fabien Duperrey, secrétaire, et Olivier Gürtner, responsable des relations avec les médias, pétitionnaires

M. Petterson déclare que le Conseil d'Etat a indiqué vouloir remettre en cause le subside versé au CAR, donc le supprimer, au prétexte que ce dernier ferait doublon avec Genève Tourisme. Il explique que la différence entre le CAR et Genève Tourisme est similaire à celle entre le Grand Théâtre et les petits théâtres. Il indique que l'association a été créée en 1974 et qu'elle permet en outre de donner du travail à une douzaine de personnes, des postes qui constituent généralement un premier travail pour ces personnes, le plus souvent des étudiants.

M. Gürtner explique ensuite que l'utilité de l'association est largement démontrée puisque les usagers en 2013 se sont montés à 21'000 personnes. Il ajoute ne pas être venu pour quémander de l'argent ou défendre la légitimité du CAR, qui n'est pas remise en question, mais pour expliquer son utilité. Il indique alors que Genève Tourisme est financé par des taxes étatiques prélevées notamment sur les expositions et observe qu'aucune base légale n'existe pour l'attribution de ces fonds. Il ajoute que Genève Tourisme semble être le dépositaire des orientations données au tourisme et précise à cet égard que Genève Tourisme regrette le peu de pourcentage de visites concernant les loisirs. En conclusion, il déclare ne pas comprendre les raisons qui ont entraîné la fin du subside donné au CAR.

Un commissaire PLR remarque que la pétition demande tout de même de l'argent. Il aimerait avoir des éléments financiers par rapport à cette association. Il demande en outre qui finance le CAR et s'il reçoit des aides privées.

M. Petterson répond que c'était le canton qui octroyait jadis une subvention au CAR, mais qu'aujourd'hui c'est Genève Tourisme qui assure le versement. Or il observe que les grands hôtels, qui sont très largement représentés au sein de Genève Tourisme, ne sont pas intéressés par le domaine d'activité du CAR.

M. Duperrey indique que les coûts de l'association se montent à 60'000.- par année. Elle touche une subvention de la Ville de Genève qui s'élève à 50% de cette somme. Il précise par ailleurs que 36'000.- sont dépensés pour les salaires des réceptionnistes, et 12'000.- pour la brochure, le solde relevant des frais de secrétariat. Pour ce qui est des aides privées, le CAR avait demandé de l'aide à des fondations, mais les fondations comme la Fondation Wilsdorf ou la Loterie Romande ne donnent pas de subside pour le fonctionnement.

Un commissaire MCG remarque que le CAR reçoit 25'000.- de la Ville de Genève et que les autres 25'000.- provenaient de Genève Tourisme. Il se demande d'où provient le solde de leur budget.

M. Duperrey répond que c'est la vente de la brochure qui permet de réunir les 10'000.- restants.

Le commissaire remarque ensuite que l'association n'a jamais engagé d'animateurs depuis 1974.

M. Duperrey répond que la philosophie de l'association s'est toujours portée vers l'engagement d'étudiants.

Une commissaire des Verts comprend que le Conseil d'Etat a donné la gestion de la subvention à Genève Tourisme. Elle demande à quel moment cette transition a été opérée.

M. Petterson répond qu'elle a eu lieu en 2008, lors du changement de la loi concernant la Fondation Genève Tourisme.

La commissaire se demande si à un moment ou un autre l'association n'a pas respecté certains éléments qui permettaient l'octroi de la subvention, ce qui permettrait d'expliquer la fin de celle-ci.

M. Duperrey répond que Genève Tourisme a signalé en 2013 que la subvention risquait de tomber, ce qui s'est produit en 2014. Il précise que l'association a toujours mené les mêmes activités depuis sa création.

M. Petterson ajoute que le tourisme des jeunes n'est pas pris en compte et ne constitue pas l'un des objectifs de Genève Tourisme.

Un commissaire socialiste demande quel est le statut des réceptionnistes. Il aimerait également savoir si, indépendamment du Grand Conseil, le CAR s'est adressé au canton.

M. Gürtner répond que les réceptionnistes ont un contrat à durée déterminée (CDD). Pour la deuxième question, le Conseil d'Etat a répondu qu'il ne pouvait pas se mêler de la gestion d'une fondation de droit privé.

M. Petterson précise que le mieux serait une directive du Grand Conseil permettant d'éviter que les moyens financiers soient concentrés au sein de Genève Tourisme. Il ajoute qu'il faudrait en outre développer la promotion du tourisme à Genève dans plusieurs domaines.

Une commissaire d'EAG demande s'il y avait une intention au départ, ou s'il ne s'agissait que d'un simple transfert de ligne budgétaire.

M. Gürtner répond que l'association n'a rien vu venir. Il ajoute que la réalité est que la subvention est passée de 40'000.- à zéro en moins de dix ans.

Un commissaire PLR demande si un contrat de prestations existait. Ce à quoi M. Petterson répond par la négative.

Le président rappelle que la loi concernant Genève Tourisme a été modifiée en 2012. Il précise que Genève Tourisme a été transformé en fondation pour le tourisme qui gère l'ensemble des fonds attribués au tourisme. Il observe que le CAR a en l'occurrence été invité au débat au sein de la fondation, qui voit par ailleurs des représentants du canton et de la Ville de Genève ainsi que des grands hôtels. Il propose alors l'audition du directeur de la Fondation pour le tourisme, ce que la commission accepte à l'unanimité.

2. Audition de M. Paul E. Muller, président du conseil de fondation de Genève Tourisme

M. Muller déclare que la pétition est inexacte. Il observe en effet que c'est la fondation et non l'Etat de Genève qui a coupé la subvention à Coordination, Accueil & Renseignements (CAR). Il ajoute ne pas connaître l'accord de 1974 auquel il est fait référence. Il mentionne ensuite qu'il est possible qu'un accord tacite ait existé à l'époque. Il remarque encore que la page 2 de la pétition indique qu'il existe un désengagement politique du canton, mais il précise que la fondation ne subit aucune pression de la part de l'Etat.

Un commissaire MCG demande s'il est habituel que la fondation subventionne des associations qui lui rendraient service.

M. Muller répond par la négative. Il explique que cet aspect ne rentre pas dans la vocation de la fondation. Il rappelle que c'est le développement de la notoriété de Genève à travers le monde, l'accueil et l'information des touristes, ainsi que l'organisation d'événements qui sont les missions de la fondation. Il explique ensuite que la fondation vit avec la taxe de séjour et la taxe de promotion, une enveloppe budgétaire qui varie en fonction de la fréquentation des hôtels, et que les charges de la fondation relèvent du remboursement du prêt consenti par l'Etat pour la construction de la Halle 6 et du financement d'un ticket de transport gratuit pour les personnes qui payent la taxe de séjour. La somme qui reste, frais administratifs déduits, est donc variable et est attribuée à des événements qui ont un caractère novateur. Il précise que la fondation soutient dès lors des projets durant une année à trois ans. Il mentionne que soutenir des associations sur le long terme impliquerait qu'il ne serait plus possible de soutenir les projets novateurs qui se présenteraient. Il rappelle ensuite que le centre d'accueil de la Poste où se trouve Genève Tourisme a été rénové et qu'il ne serait pas cohérent de

financer cet accueil tout en donnant de l'argent à des tiers assurant le même travail. Cela étant, Genève Tourisme verse toujours 6'500.- au CAR pour la publication de sa brochure.

Le commissaire demande ensuite si le CAR a déjà présenté un projet pour lequel la fondation aurait pu entrer en matière.

M. Muller répond qu'une demande a été adressée en décembre à l'égard du 40^e anniversaire de cette association et que cette demande sera étudiée lors de la prochaine séance du conseil de fondation. Mais il doute que ce dernier entre en matière puisque les critères retenus ne sont clairement pas existants dans le projet qui a été présenté. Il signale encore que c'est la fondation qui assure la formation des personnes qui sont employées au sein du CAR.

Un commissaire socialiste estime qu'il existe différentes formes de tourisme et qu'il est surprenant d'entendre que les jeunes ne sont pas une population touristique prise en considération. Il remarque, en évoquant Barcelone, que l'aspect de prévention semble important et nécessaire. Il pense que cette forme de tourisme nécessite sans doute un type d'accueil spécifique. Il observe ensuite que la fondation soutient par ailleurs les Fêtes de Genève et il se demande si l'aide apportée aux Fêtes ne doit durer également que trois ans. Il se demande en outre quelles sont les sommes dont dispose la fondation.

M. Muller répond qu'il est faux de prétendre que la fondation ne prend pas en considération la jeunesse. La fondation ne fait aucune distinction entre les différentes populations. Il précise que les campings sont également des contributeurs de la fondation. Il remarque ensuite que si l'Office du tourisme ne répondait pas à certains types d'activités il y a 40 ans, tel n'est plus le cas actuellement. Il explique ainsi qu'un collaborateur travaille en lien avec la Ville de Genève et répercute les manifestations prévues, à l'exception des événements qui se déroulent dans le cadre des quartiers. Il observe que le centre d'accueil est adapté à la Génération Y, grâce à des écrans tactiles qui proposent tous les événements culturels du canton, y compris les événements alternatifs.

Concernant les comptes, il déclare que la fondation a en gros 15 millions de francs de fonctionnement sur lesquels 5 millions de francs sont payés pour le remboursement qu'il évoquait précédemment et le financement du ticket de déplacement. Il ajoute que les demandes de financement déposées auprès de la fondation se montent chaque année entre 10 et 20 millions.

En ce qui concerne les Fêtes de Genève, M. Muller explique que la fondation soutient les Fêtes de Genève dans le cadre d'une convention passée avec la Ville de Genève. Il précise que cette convention s'étend jusqu'à 2015.

Le président précise que c'est la fondation elle-même qui organise les Fêtes de Genève.

M. Muller ajoute que les Fêtes de Genève ne reçoivent aucune subvention pour leur organisation.

Un commissaire PLR se déclare abasourdi lorsqu'il entend que le CAR pourrait assurer de la prévention auprès des jeunes. Il observe ensuite que cette association possède un représentant au sein de la fondation.

M. Muller indique que ce n'est pas le cas. En revanche, il existe une commission qui traite de la problématique du tourisme et qui dépend du Conseil d'Etat, où siège un représentant du CAR.

Le commissaire demande s'il estime que cette association représente un doublon par rapport à la fondation.

M. Muller acquiesce en déclarant que c'est le cas en ce qui concerne l'information donnée aux touristes.

Une commissaire d'EAG souhaiterait mieux comprendre ce qui s'est passé lorsque la subvention a été confiée à la fondation. Elle se demande pourquoi ne pas avoir fait perdurer cette subvention alors que la volonté du canton n'était pas d'y mettre un terme.

M. Muller répond que la subvention n'a pas été transférée mais a été supprimée.

3. Demandes d'auditions supplémentaires

Une commissaire d'EAG aimerait entendre le département concerné afin de savoir si un accord existait entre l'Etat et le CAR.

Un commissaire UDC ne souhaite pas d'auditions supplémentaires. Il estime que les informations sont suffisantes. Il ajoute que le CAR fait malheureusement doublon avec la Fondation Genève Tourisme. Il signale en outre qu'avec l'avènement d'internet, les jeunes disposent aujourd'hui de toutes les informations nécessaires et savent où les trouver. Ce qui, il est vrai, n'était pas le cas à une certaine époque. Il propose le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Un commissaire MCG déclare que cette association existe et est animée par des personnes bénévoles. Il observe que cette association permet d'occuper des jeunes et apporte une garantie à l'égard des jeunes qui voyagent. Il signale également que Genève Tourisme fonctionne avec 15 millions de francs. Il remarque dès lors que donner 20'000.- à une association qui a moins d'éclat que les Fêtes de Genève ne semble pas

déraisonnable. En conclusion, son groupe soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Une commissaire des Verts déclare que des personnes doivent réunir les informations sur internet pour que celles-ci soient accessibles et qu'il convient aussi de financer cette activité. Elle observe par ailleurs que 22'000 personnes se sont adressées au CAR. Elle signale encore que si internet donnait réellement toutes les informations, il serait également possible de renoncer à l'accueil traditionnel de Genève Tourisme.

Un commissaire pense qu'il serait intéressant d'entendre la Fondation officielle de la jeunesse, voire l'Office de la jeunesse, sur les aspects de prévention évoqués lors de l'audition.

Un commissaire PLR rappelle que les Fêtes de Genève sont une manifestation qui s'autofinance à l'interne de la Fondation pour le tourisme. Il remarque par ailleurs que la loi qui a entraîné le transfert des compétences a associé des revenus potentiels et non des subventions. Il remarque que le responsable de la fondation doit dès lors faire des choix et il ne pense pas qu'il soit possible de le lui reprocher. Il déclare encore que son groupe soutiendra la proposition de dépôt.

Le président passe au vote des différentes propositions d'auditions :

Audition du département :

Pour : 9 (3 MCG, 1 EAG, 3 S, 1Ve, 1 PDC)

Contre : 2 UDC

Abstention : 4 PLR

L'audition est acceptée.

Audition de la Fondation officielle de la jeunesse :

Pour : 7 (2 MCG, 1 EAG, 3 S, 1Ve)

Contre : 6 (2 UDC, 4 PLR)

Abstention : 2 (1 PDC, 1 MCG)

L'audition est acceptée.

4. Audition de M. Daniel Loeffler, directeur du Service de la promotion économique au DSE

M. Loeffler explique que c'est la nouvelle loi sur le tourisme (art. 4) de 2013 qui a attribué à la fondation l'allocation des ressources. Il précise que cette mesure a été prise dans un souci de cohérence puisque la fondation connaît l'ensemble des paramètres liés au tourisme. Il signale ensuite que la suppression des subventions versées à l'association CAR est inhérente à la réduction de la subvention à la fondation de 50%, intervenue en 2006, et à la suppression complète de cette subvention en 2011, une suppression consécutive à l'évolution du contexte. Il observe que le public cible se rend ainsi de plus en plus facilement sur internet. Il répète que c'est Genève Tourisme qui prend à présent les décisions et que le Conseil d'Etat ne souhaite pas s'immiscer dans celles-ci. Il rappelle enfin qu'au vu des restrictions budgétaires, il semble difficile d'assurer la pérennité des subventions.

Un commissaire MCG évoque la décision récente de la BNS sur le taux plancher et se demande si cette dernière ne touche pas prioritairement le tourisme. Il se demande dès lors s'il ne serait pas utile de promouvoir ce tourisme alternatif.

M. Loeffler répond que le renchérissement du franc constitue effectivement un souci. Il répète toutefois que la proximité des deux centres ne se justifie plus. Il répète que les jeunes s'orientent sur les sites internet et complètent leur information, au besoin, en se rendant dans un seul centre d'information.

Un commissaire PLR remarque qu'effectivement toutes les informations nécessaires se trouvent sur internet. Il se demande toutefois quel serait le type d'informations que le jeune public pourrait ne pas y trouver sans l'intermédiaire du CAR.

M. Loeffler répond que ce sont les lieux d'hébergements et les manifestations qui sont généralement indiqués sur internet. Il précise que les manifestations changent très vite et observe que cette palette d'activités est complétée par l'Office du tourisme et ses prospectus.

Le commissaire mentionne ensuite qu'il a été expliqué à la commission que le CAR pouvait amener une dimension de prévention. Il se demande si cette prévention relève bien de sa tâche.

M. Loeffler répond que l'idée est d'avoir une meilleure connaissance et une meilleure visibilité. Il ajoute que l'information qui était donnée par cette association sera dispensée par l'Office du tourisme.

Un commissaire socialiste demande si l'Etat exerce une surveillance sur Genève Tourisme et sur ses prestations. Il remarque ensuite que le salon d'accueil de Genève Tourisme est très beau et très neuf avec des hôtes en tailleur Chanel. Il se demande si une roulotte dans la rue n'est pas plus adéquate pour les jeunes.

M. Loeffler répond qu'un représentant du département siège au sein du conseil d'administration de la fondation. Pour ce qui est du salon d'accueil, M. Loeffler estime qu'il est fonctionnel et ne relève pas d'un luxe excessif. Il ne croit pas que ce centre constitue un véritable problème pour les jeunes.

Le commissaire demande ensuite si le rôle social que le CAR assure ne va pas manquer. Il se demande également si la fondation reprendra le rôle social joué par cette association.

M. Loeffler répond que le personnel est formé afin de répondre aux différentes questions du public et remarque que cette formation est de plus en plus professionnalisée. Il mentionne ainsi qu'il est nécessaire de savoir communiquer avec des jeunes pouvant être en rupture sociale et qui cherchent un lieu d'hébergement. Il ne sait pas si une association constituée d'amateurs bénévoles est à même de se charger d'un tel rôle.

Une commissaire d'EAG observe qu'il y avait une forme de responsabilité de la part du canton. Elle se demande si, en fin de compte, l'Etat ne se préoccupe plus du rôle social assuré par le CAR.

M. Loeffler pense que ce sont les restrictions budgétaires qui ont entraîné cette situation et ne croit pas qu'il y ait de plus amples réflexions.

5. Audition de M. Olivier Baud, secrétaire général de la Fondation officielle de la jeunesse

M. Baud déclare pouvoir donner un éclairage à l'égard du CAR par rapport aux résidences qui accueillent des jeunes de 18 à 25 ans. Il explique que ces jeunes viennent généralement de foyers ou de leur famille. Il observe que ces jeunes, étant entre pairs, communiquent mieux entre eux. Il ajoute qu'il en va de même avec le CAR, qui utilise des jeunes à destination d'autres jeunes. Il pense que c'est une analogie pouvant être évoquée.

Un commissaire PLR observe qu'il semblerait que la plupart des jeunes se connectent à internet pour obtenir des informations. Il ajoute que le CAR, dès lors, ne serait plus d'une utilité très criante.

M. Baud répond que les nouveaux médias sont évidemment utilisés très largement par les jeunes mais que ceux qui sortent de la gare peuvent facilement s'adresser à cette structure. Il précise que c'est une question de

lien de proximité et que la plus-value pour lui relève de la rencontre entre jeunes. Il ne sait pas, cela étant, s'il est question de réinsertion professionnelle ou de première activité destinée aux jeunes.

Un commissaire socialiste remarque que le CAR évoque le rôle social qui est le sien. Il se demande ce qu'il faut en penser. Il rappelle que Genève Tourisme ne remplit pas ce rôle social.

M. Baud répond qu'il y a effectivement une dimension sociale s'il s'agit d'un premier emploi. Il rappelle que les besoins des jeunes entre 15 et 25 ans qui cherchent des emplois sont importants, et que les petits jobs manquent de plus en plus. Il signale encore que la population des 18-25 ans est celle qui se retrouve le plus souvent à l'assistance.

Un commissaire UDC demande d'où viennent les jeunes qui fréquentent les résidences.

M. Baud répond que ce sont principalement des Suisses ou des étrangers qui viennent se former en Suisse, en apprentissage ou en HES, et qui n'ont pas de solution de logement. Il signale également qu'il y a une grande proportion de jeunes qui sont les aînés de familles recomposées et qui doivent quitter leur famille pour laisser la place aux plus jeunes.

Le commissaire en conclut que ces jeunes ne viennent pas à Genève pour faire du tourisme mais pour s'y former.

6. Discussion et vote final

Le groupe MCG estime que l'alternative du CAR est intéressante. Cela étant, il n'a pas le sentiment que le comité, qui a été entendu, avait l'envie de faire perdurer cette association. Il observe à cet égard que le délai entre la pétition et la diminution de l'aide a été de plus de deux ans. Il remarque dès lors qu'un virage n'a visiblement pas été pris et que cette association relève d'un certain amateurisme. Il pense en l'occurrence que le professionnalisme est devenu une nécessité. Dès lors, il soutiendra la proposition de dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

Le groupe UDC remarque que ces auditions ne font que confirmer ce qu'il avait déjà indiqué lors de la dernière séance. Il maintient donc sa proposition de dépôt sur le bureau du Grand Conseil. Il ne croit pas que cette activité aille plus loin que celle de rencontres entre jeunes et rappelle que ceux-ci disposent et préfèrent se renseigner sur internet.

Le groupe PLR ne croit pas que la notion de rencontre soit un argument à prendre en compte. Il ajoute qu'il s'agit de jobs d'été et qu'il n'est pas question de donner de véritable formation. Il évoque ensuite l'association

« Partage » dont l'activité lui semble autrement plus efficace, et il pense qu'il faut se poser la question de savoir à qui profite le CAR. Il soutiendra également le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Le groupe des Verts acceptera cette pétition car il s'oppose à la vision unique du tourisme à Genève, une vision très aseptisée. Il rappelle que le côté plus alternatif qui existait jadis disparaît progressivement. Il estime en fin de compte que le CAR profite avant tout à Genève.

Le groupe socialiste propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat. Il se demande en effet si les locaux de la Poste correspondent à l'ensemble des populations concernées. Il répète que ce sont des hôtesses d'accueil en uniforme qui se trouvent à l'accueil de Genève Tourisme et il ne croit pas que les jeunes se rendent dans ce genre d'endroit. Il rappelle en outre que le CAR existe depuis 40 ans et a une très longue expérience dans son domaine spécifique. Il pense qu'il faut donc absolument soutenir ce lieu très fréquenté. Il rappelle en outre que la subvention de la Ville de Genève n'est pas remise en question.

Le groupe Ensemble à Gauche estime qu'il s'agit en définitive d'un emploi de réceptionniste dont il est question. Il rappelle alors qu'il y a eu un transfert de compétences et que la subvention a finalement disparu, ce qui lui semble tout de même particulier. Il signale encore que le tourisme n'est pas mono-culturel. Il soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Le président met alors au vote les différentes propositions :

Renvoi de la pétition 1925 au Conseil d'Etat :

Pour : 4 (2 S, 1 EAG, 1 Ve)

Contre : 9 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Abstention : 1 MCG

Le renvoi est refusé.

Dépôt de la pétition 1925 sur le bureau du Grand Conseil :

Pour : 9 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG)

Contre : 4 (2 S, 1 EAG, 1 Ve)

Abstention : 1 MCG

Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

7. Conclusion

Si, lors de sa création en 1974, l'association Coordination Accueil & Renseignements (CAR) relevait d'une utilité évidente, il n'en est plus de même aujourd'hui. Les différentes auditions ont clairement convaincu la majorité de la commission que le CAR fait doublon avec les services de Genève Tourisme et ne correspond plus aux attentes des jeunes d'aujourd'hui. C'est pour ces raisons et compte tenu de ce qui précède que la majorité de la commission vous recommande le dépôt de la pétition 1925 sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition (1925)

pour le soutien du CAR (Coordination Accueil & Renseignements) ouvert durant l'été aux jeunes voyageurs

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis 40 ans, le CAR-bleu est au service des jeunes voyageurs et citoyens du monde à la sortie de la gare, rue du Mont-Blanc. De nombreux habitants de Genève viennent aussi y chercher de la documentation sur le canton de Genève, la Suisse romande et la France voisine.

Depuis 1974, nous faisons la promotion de toute cette région transfrontalière.

Une équipe de 12 jeunes réceptionnistes se relaie tous les jours de mi-juin à mi-septembre, de 9h à 21h, pour vous accueillir et vous renseigner.

Or cette année, nous avons dû réduire l'ouverture à 10 heures et nous ne sommes pas sûrs de pouvoir ouvrir jusqu'au 10 septembre, avant le déplacement du CAR-bleu au « Welcome Days » pour l'information des étudiants qui débutent leurs études à Genève.

En effet, l'Etat de Genève et la Fondation Genève Tourisme ont coupé la subvention de Fr. 25'000.- qui nous était accordée en parité avec la Ville de Genève, selon un accord remontant à 1974.

La Ville de Genève respecte cet accord et nous verse Fr. 22'500.- avec cette année un supplément de Fr. 5000.- afin de compenser en partie le déficit qui pénalise à la fois des jeunes réceptionnistes pour lesquels c'est le 1^{er} emploi et les jeunes voyageurs toujours plus nombreux à nous rendre visite. Nous offrons un accueil personnalisé et convivial qui est apprécié et reconnu dans le monde entier, notamment par les sites alternatifs du « Routard » et du « Petit futé ». Le nombre de personnes accueillies a doublé depuis 2012, passant de 13'000 à 22'000, ce qui nécessite plus de moyens. Le désengagement politique de l'Etat de Genève fragilise notre action qui a fait ses preuves pour un tourisme à petit budget offrant une base d'information sur la diversité culturelle de notre canton. Nous cherchons d'autres sources de financement, notamment pour assumer les salaires des jeunes réceptionnistes et lançons un appel aux citoyen-ne-s pour un soutien à notre association par des adhésions et/ou dons.

Nous demandons donc au Grand Conseil de Genève de donner à notre association CAR les moyens de poursuivre son action et de préserver des places de travail pour les jeunes.

N.B. 596 signatures
*p.a. CAR – Coordination
Accueil et Renseignements
c/o RUI
22, rue Rotschild
1202 Genève*

Date de dépôt : 30 mars 2015

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Isabelle Brunier

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 19 janvier 2015, la majorité de la Commission des pétitions a décidé de déposer la pétition susmentionnée sur le bureau du Grand Conseil. Ce faisant, les commissaires concernés ont décidé d'oublier 40 ans de bons et loyaux services du CAR (Coordination Accueil et Renseignements) souvent surnommé le « Car bleu », en faveur des voyageurs jeunes et/ou des voyageurs ne disposant que de moyens modestes. Ils ont également pris le risque de faire disparaître cette « institution » qui accueille et renseigne depuis 40 ans des milliers de personnes, pendant les 3 mois d'été, à proximité de la gare Cornavin. Cependant la minorité de la commission et de nombreuses personnes à Genève ont une autre position sur ce sujet et ce rapport existe pour la faire valoir.

Utilité du CAR (Coordination Accueil et Renseignements)

Genève, idéalement située au cœur de l'Europe, bénéficie à la fois d'une forte puissance d'attraction touristique et d'une forte réputation de ville chère. Cette réputation ne dissuade cependant pas les voyageurs disposant de moyens modestes, en particulier les jeunes voyageurs « sac au dos » de visiter notre ville et l'on ne peut que s'en réjouir. En effet, s'ils ne viennent pas pour dépenser dans les commerces de luxe et les grands hôtels, ils viennent profiter du lac, des nombreuses activités culturelles gratuites (surtout en été), des fêtes et d'une certaine douceur de vivre. Ils apportent ainsi leurs cultures et rencontrent les jeunes genevois. Pour ces voyageurs qui arrivent à la gare de Cornavin, soit par train, soit de l'aéroport desservi par les compagnies low cost, soit encore de la gare routière de la place Dorcière, le CAR permet de disposer rapidement et facilement des renseignements utiles en matière d'hébergement et de ravitaillement bon marché, et également sur toutes les activités, y compris celles organisées dans ou par les milieux alternatifs. En 2013, 21.000 personnes en 3 mois ont pu bénéficier de

ce service gratuit. Pour ce faire, 12 jeunes réceptionnistes sont engagés 7 jours sur 7, de 9h à 21 h, de mi-juin à mi-septembre, et ces jeunes, généralement étudiants, trouvent ainsi un petit « job », souvent le premier. C'est l'autre rôle utile du CAR comme lieu de renseignement pour les jeunes par les jeunes, qui fournit ainsi un travail d'été à des étudiants genevois.

Une vision orientée du tourisme

Depuis 2004, l'Etat s'est graduellement désengagé du tourisme, en confiant la gestion de cet aspect de la vie genevoise à Genève Tourisme, ce transfert a été entériné en 2013 par l'adoption de la nouvelle loi sur le tourisme. L'Etat a ainsi complètement délégué sa politique en la matière à la fondation de droit privé Genève Tourisme et Congrès qui désormais, quasiment seule, décide des grandes options et peut imposer sa vision du tourisme pour Genève. Or il semble assez clair que la Fondation ait axé sa politique vers la promotion d'une Genève du luxe. Bien que, selon son président, Genève-Tourisme travaille en collaboration avec la Ville de Genève et répercute les manifestations prévues par celle-ci, il admet que les « événements qui se déroulent dans le cadre des quartiers » ne sont pas renseignés. De même, la rapporteuse soussignée a fait l'expérience d'aller s'informer au guichet de Genève Tourisme concernant les activités et lieux plus spécifiquement destinés aux jeunes et la seule réponse qui lui a été faite a été de lui indiquer les pages 122-123 du Geneva/Genève Guide, consacrées à la vie nocturne, où figure le « Zoo » de l'Usine, mais ni les autres lieux de cette « institution », ni la Gravière, ni la Parfumerie, ni même, dans un autre genre, plus établi, le théâtre de l'Orangerie, pourtant en activité tout l'été. Cette brochure, sans doute soutenue par les activités bénéficiaires, est d'ailleurs clairement axée sur le commerce de luxe : les pages 68 à 79 sont exclusivement consacrées à l'horlogerie, certes l'un des fleurons de notre ville, mais pas le seul ! Le président du Genève Tourisme a également admis que le CAR « remplit un rôle social qui n'appartient pas aux missions de la fondation », montrant bien par là que le CAR ne faisait pas doublon. Comme l'a relevé le secrétaire général de la Fondation officielle pour la jeunesse lors de son audition « l'accueil de jeunes, pour des jeunes, implique un partage et des échanges plus importants qu'avec l'office du tourisme qui vend des prestations ».

Le désengagement de l'Etat

Pour la minorité de la commission, il est assez choquant de constater que la délégation de l'Etat à une entité tierce s'est soldée, après plusieurs étapes,

en la suppression pure et simple de la modeste subvention de départ, alors même que le nombre de personnes recourant aux services du CAR a nettement augmenté ces dernières années. Comme il l'indique dans sa réponse à la Q 3742, le Conseil d'Etat admet que « la fondation a mené une réflexion sur ses stratégies et priorités » et qu'implicitement, il la laisse entièrement libre de juger quel type de tourisme est bon pour notre canton. Visiblement ces choix laissent de côté le tourisme à petit budget. Le processus est d'ailleurs exemplaire de cette manière de faire : de 1974 à 2004, l'Etat subventionnait directement le CAR. En 2004, il a transféré la somme à l'Office du tourisme qui la reversait au CAR. Par la suite les 25.000 F de subvention ont connus divers aléas jusqu'à la diminution à 15.000 F en 2013 et la suppression pure et simple en 2014, comme si Genève Tourisme se trouvait dans le rôle d'exécuteur des basses œuvres. Il est vrai que durant la même période l'Etat a également cessé, en deux étapes, de subventionner Genève Tourisme, avec la suppression complète de ce soutien en 2011...

Conclusion

La minorité de la commission des pétitions déplore à la fois le procédé et le résultat. Elle a la nette impression que le signal donné est que le tourisme à petit budget n'est pas le bienvenu, que les jeunes voyageurs n'ont pas besoin d'un accueil spécifique (encore actuellement soutenu par la Ville de Genève) et que permettre le maintien, chaque année, de 12 emplois d'été pour les étudiants n'est pas important. De même, il est clair qu'une certaine Genève, alternative, joyeuse et plus frugale n'a pas sa place dans l'image que veut donner de notre ville et de notre canton la Fondation Genève Tourisme et Congrès (le nom seul est déjà révélateur) désormais seule juge en la matière, et c'est bien dommage. Une (grande) partie de notre population ne se reconnaît pourtant certainement pas dans cette Genève du paraître, cette Genève « bling bling ».

En conclusion, Mesdames et Messieurs les députés, la minorité de la commission et sa rapporteuse sur cet objet vous demande le renvoi de la pétition 1925 au Conseil d'Etat.